

Naissances enregistrées au cours de l'année 2019 :

- 24 janvier 2019 - Aliosha **GOISNARD**
- 28 janvier 2019 - Inès **ECHALIER**
- 25 mars 2019 - Célie **PORTAL**
- 25 mars 2019 - Léandre **PORTAL**
- 23 avril 2019 - Noé **FABRE**
- 26 juin 2019 - Lily **THOMAS**
- 8 juillet 2019 - Nathéo **LOUDIEU**
- 31 juillet 2019 - Gabin **LAMBERT-BOURDAROT**
- 10 septembre 2019 - Alice **ARTAUD**
- 12 novembre 2019 - Kenny **CHASSAING**
- 22 décembre 2019 - Eléane, Tato **ALUSHAJ**

Mariages célébrés au cours de l'année 2019 :

- 15 juin 2019 - Delphine **MAZALEGUE** & Geoffrey **VERDIER**
- 6 juillet 2019 - Audrey-Laétitia **VANHAZEZBROEKE** & Cédric **VERGNAC**
- 10 août 2019 - Justine **CARRILLO** & Christophe **THOMAS**
- 31 août 2019 - Cécile **BULLO** & Sébastien **BESSON**
- 8 novembre 2019 - Amandine **BODET** & Emmanuel **DELBENDE**

Décès survenus au cours de l'année 2019 :

- 14 février 2019 - Jeanine **DENQUIN** née **CHAPELLE** - 76 ans
- 28 avril 2019 - Ginette **PIGNOL** née **ROLAND** - 84 ans
- 8 mai 2019 - Denise **BRESSON** née **COMTE** - 94 ans
- 5 juin 2019 - Aline **DROUILLAT** née **SERRE** - 78 ans
- 16 juillet 2019 - Germaine **BAUBET** née **GIDON** - 82 ans
- 19 août 2019 - Marcel **LEFRANCOIS** - 72 ans
- 28 août 2019 - Emilie **THIBAUT** née **REVILLA** - 94 ans
- 23 septembre 2019 - Michel **CHALARD** - 83 ans
- 25 septembre 2019 - Philippe **VERGNAC** - 63 ans
- 16 décembre 2019 - Raymonde **MONTMORY** née **COURDIER** - 84 ans



Sommaire

Le mot du Maire

Les vœux

Travaux

Infos communales

Affaires sociales

Cérémonies

Infos générales

Les associations

Urbanisme

Etat-civil

Le mot du maire

Notre mandat se termine

Le 23 mars 2014, les électrices et électeurs d'Aulhat Saint-Privat et de Flat ont élu leurs équipes municipales pour un mandat de 6 ans qui se termine dans quelques semaines.

En 2015, les deux conseils municipaux ont voté le regroupement des deux communes, et cette fusion - qui a été approuvée par le Préfet du Puy-de-Dôme - a donné naissance à la nouvelle commune d'AULHAT-FLAT le 1^{er} janvier 2016.

Depuis 4 ans, les élus ont géré les affaires municipales dans ce nouveau cadre.

Vous trouverez dans ce journal quelques éléments techniques et financiers de notre gestion de ces dernières années et des informations sur la vie communale des derniers mois qui vous permettront de vous faire une opinion au moment de choisir vos représentants pour le prochain mandat municipal.

En ce début d'année, toute l'équipe municipale et le personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux et souhaitent que 2020 vous apporte tout ce que vous souhaitez.

Gérard THEVIER

Ouverture au Public :

Lundi	8h30 à 11h30	Flat
	15h30 à 17h30	
Mardi	10h00 à 11h30	Flat
	14h00 à 18h30	
Mercredi	15h30 à 18h30	Aulhat
Jeudi	8h30 à 11h30	Flat
vendredi	15h30 à 18h30	Aulhat

Mairie d'Aulhat-Flat

2, place de l'Amour-Flat
63500 Aulhat-Flat
Tel: 04.73.71.53.57
Fax: 04.73.71.84.90

Mairie annexe d'Aulhat

2, route de Manglieu-Aulhat
63500 Aulhat-Flat
Tel/Fax : 04.73.71.52.95

mairie.aulhatflat@gmail.com

Toutes les informations au jour le jour sur le site internet : aulhat-flat.fr
Et notamment les comptes et compte rendus des conseils municipaux.

Les vœux du Conseil municipal

* Vœux du Conseil municipal :

Dimanche 5 janvier, en mairie d'Aulhat, le maire a présenté les vœux du conseil municipal aux habitants de la commune.

Devant une très nombreuse assistance, il a rappelé les principaux investissements réalisés au cours de l'année écoulée (l'aménagement entre Aulhat et Flat et la poursuite de l'embellissement des places de Flat) en remerciant les services de l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département du Puy de Dôme pour les subventions accordées.



Il a félicité toutes les personnes (élus, personnel communal, enseignantes, sapeurs pompiers, membres des associations communales et bénévoles) qui, chacun à leur place, permettent une meilleure qualité de vie sur notre commune.

Le maire a conclu ses propos en rappelant :

- Que les élus locaux sont des acteurs incontournables de notre vie démocratique
- Que la commune est une manière de vivre ensemble
- Que notre mission d'élus est de défendre l'intérêt général de la commune et de ses habitants.



Cette cérémonie s'est terminée autour d'un pot amical où on notait la présence de **Jean-Paul Bacquet** président de l'Agglomération du Pays d'Issoire, de **Florence Dubessy** conseillère régionale, de **Jocelyne Bouquet** conseillère départementale et de **Bertrand Barraud** conseiller départemental et maire d'Issoire.

* Signature du protocole de participation citoyenne :

Mardi matin 14 janvier, le maire a reçu en mairie d'Aulhat, Monsieur le sous-préfet d'Issoire et les autorités de la gendarmerie locale à l'occasion de la signature de la convention de participation à la vigilance citoyenne.

Après l'accueil des autorités, des élus, du lieutenant des sapeurs pompiers et des référents communaux, le maire a rappelé le contexte de cette vigilance citoyenne qui permet à des citoyens volontaires appelés « les référents communaux » de participer, en accord et en liaison avec la gendarmerie, au signalement de comportements suspects sur notre territoire (véhicules ou personnes inconnus qui font du repérage ...).

Cette vigilance, qui n'est pas de la délation, permet d'assurer une meilleure sécurisation des personnes et des biens dans notre commune.

Monsieur le sous-préfet et le capitaine de gendarmerie ont précisé l'engagement de l'Etat à l'égard de ce dispositif et félicité les élus et les personnes de la commune qui s'associent à cette démarche.

Le sous-préfet, le capitaine de gendarmerie et le maire ont ensuite signé la convention qui fixe les modalités pratiques d'exercice de cette mission ; un pot amical a clôturé cette cérémonie.



Urbanisme

* Permis de construire :

6 maisons individuelles
1 bâtiment artisanal
3 aménagements divers

* Déclarations préalables :

2 divisions parcellaires	3 ravalements de façade
4 toitures	1 piscine
2 abris de jardin, appentis	2 divers
1 terrasse	

* PLUI :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document d'urbanisme qui remplace au 1^{er} janvier 2020 le Plan d'Occupation des Sols de Flat et la carte communale d'Aulhat qui régissaient la gestion du sol sur notre territoire communal.

Restauration scolaire

Une quarantaine d'élèves fréquente assidûment le restaurant scolaire, dont une douzaine est acheminée en minibus depuis l'école maternelle d'Aulhat.

Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, un menu végétarien leur est proposé chaque semaine, en variant le jour pour ne pas pénaliser les quelques enfants qui sont seulement à la cantine certains jours. Ils ont découvert lasagnes aux légumes ou nuggets de blé aux haricots verts, tomates et basilic, par exemple.

En décembre, un sapin, ployant sous les boules et les guirlandes scintillantes de givre, a fièrement décoré la salle pour la dégustation d'une mousse de foie gras et surtout de la bûche de Noël accompagnée de sa ribambelle de papillotes.

Depuis, 2020 est arrivé. Les couronnes viennent de sacrer reines et rois après le partage de savoureuses galettes.

Fin janvier, nos fines bouches fêteront le nouvel an chinois avec des nems, un sauté de porc au caramel accompagné de son riz cantonnais.

La variété est au rendez-vous de menus équilibrés, la convivialité également pour le plaisir du vivre ensemble.



L'amicale laïque des trois villages

Les fonds récoltés par l'Amicale laïque ont pour but de participer au financement des activités et projets des trois écoles du RPI mais aussi de maintenir et développer les activités socioculturelles de nos villages.

Cette année, une subvention exceptionnelle a été versée à chaque école pour divers équipements en collaboration avec les enseignantes (structure de motricité, rétroprojecteur, ordinateurs portables, divers matériels de sport, ...) pour un montant total de 10.500 €.

En juin, les 51 élèves de l'école de Flat partiront pour un voyage scolaire de trois jours financé, pour l'essentiel, par l'Amicale laïque.

* L'amicale laïque c'est aussi :

- La location de barnums, de tables,...
- La location de vaisselle (150 couverts disponibles)
- Un atelier « Petites mains »
Tous les mardis à 20h30 à Flat (Confection d'objets vendus à notre marché de Noël)
- Des cours de Gymnastique d'entretien
Les mercredis et vendredis de 19h à 20h à Aulhat



* Les manifestations passées :

Le 18 octobre à Brenat, nous avons fêté Halloween. Un grand nombre de monstres et de sorcières sont venus terroriser les généreux habitants du village.

Notre 8^{ème} marché de Noël s'est déroulé à la salle des fêtes de Brenat le 8 décembre. Cette manifestation a connu un franc succès grâce à l'implication de l'équipe des Petites Mains qui a fabriqué tous les objets de décoration vendus au marché. Une fois encore le Père Noël et son photographe ont fait le déplacement malgré leurs emplois du temps bien chargés, pour le plus grand bonheur des enfants. Merci à eux.

Le 21 décembre a eu lieu notre loto annuel, une salle comble où de nombreux joueurs sont venus tenter leur chance. Cette année encore la convivialité et la bonne humeur ont régné au cours de cette soirée, les chanceux ont eu les bras chargés de lots et chaque enfant est reparti avec un cadeau.

Merci à tous les donateurs et artisans des Trois villages qui ont participé à ce loto.

* Les manifestations à venir :

- Dimanche 16 février :** Après-midi jeux en famille ou entre amis, à la salle d'Aulhat
- Dimanche 29 mars :** Projection de courts-métrages à Brenat
- Dimanche 17 mai :** Randonnée pédestre au départ de Flat
- Samedi 27 juin :** Kermesse à Brenat

Les personnes qui souhaitent participer même occasionnellement à la vie de l'association sont naturellement les bienvenues !

Pour nous contacter :

Par mail : amicale3villages@gmail.com
Postale : Salle d'activité, place de la tour, Flat
Page FB : <https://m.facebook.com/amicale3villages/?ref=bookmarks>

* Aménagement R.D 9 entre Aulhat et Flat :

Cet aménagement, réalisé avec le Département, est quasiment terminé. Après 7 mois de travaux, il a permis de réaménager l'ensemble de l'espace entre le village d'Aulhat et le village de Flat le long de la R.D 9 en créant un nouveau réseau d'évacuation des eaux pluviales, en mettant en place un cheminement piétonnier le long de la voie routière et en rénovant la chaussée départementale.



Le grenailage du trottoir et l'ensemencement des parties enherbées seront réalisés dans les mois à venir.

La part communale est estimée à 250.000 € ht et des subventions significatives ont été obtenues auprès de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Nous remercions toutes les personnes, et en particulier les riverains, pour leur compréhension et leur patience pendant la réalisation des travaux.

* Aménagement places de Flat et espace cimetière :

Cet aménagement répond à trois objectifs :

- La sécurité des piétons grâce à un cheminement piétonnier entre le village de Flat et le cimetière,
- L'amélioration du stationnement à proximité du cimetière en créant un espace pour les véhicules,
- L'embellissement du village de Flat avec la création d'un espace vert sous le cimetière, la mise en place de mobiliers urbains sur les places du village et la réalisation d'une fresque symbolisant le rapprochement entre Aulhat et Flat et le passé vigneron de notre commune.



Le coût est estimé à 88.000 € ht et des subventions significatives ont été obtenues auprès de l'Etat, du Département et de la Région Auvergne Rhône Alpes.



Bilan synthétique du mandat municipal 2016 / 2019 :

*** Fiscalité locale :**

Après avoir harmonisé les taux des impôts locaux des deux ex-communes en 2017, ceux-ci sont restés stables en 2018 et 2019 ;

Les taux des trois taxes locales sont inférieurs à la moyenne des taux des communes environnantes et à la moyenne départementale.

*** Gestion financière quotidienne :**

Une gestion rigoureuse a permis de dégager des excédents de trésorerie de l'ordre de 165 000 € par an qui ont facilité le financement des investissements.

*** Investissements :**

Les principaux investissements réalisés ont été :

- Les aménagements du centre de Flat,
- La liaison entre Aulhat et Flat,
- L'espace proche du cimetière de Flat,
- La rénovation des bâtiments communaux et de la voirie communale

Ils ont été financés par des subventions de l'Etat, de la Région et du Département et par les ressources communales.

*** Situation financière :**

La fusion des 2 communes a permis de dégager 280.000 € de ressources supplémentaires, grâce aux aides exceptionnelles de l'Etat (subventions et maintien de ressources de fonctionnement)

Notre situation de trésorerie au 31 décembre 2019 est nettement positive.

Nous avons poursuivi le remboursement des emprunts contractés, sans faire appel à l'emprunt au cours de notre mandat.

Inscription sur les listes électorales :

Le 15 mars prochain, vous serez conviés à voter à l'occasion des élections municipales.

Vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales ; les secrétaires de mairie sont à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

La mise en place par l'Etat d'un nouveau fichier électoral national a créé certaines difficultés lors du dernier scrutin des élections européennes (nom mal rédigé, adresse erronée ...).

La distribution postale des cartes en a parfois été perturbée.

Aussi nous vous invitons à venir vous présenter rapidement auprès des secrétariats de mairie pour signaler les anomalies que vous avez constatées afin que nous apportions les corrections nécessaires avant les prochaines échéances électorales.

Pour plus d'informations :- www.demarches.interieur.gouv.fr,

Le club de l'amitié

*** Vide-greniers :**

Le 24 août, nous avons ouvert notre exposition, dédiée cette année aux anciens instruments de musique, et principalement à quelques accordéons extraits de la superbe collection de notre ami Jean JACOB. Son gendre, Bernard BULLO a préparé une très belle exposition, en hommage à Jean. Charly MARTINEZ, un peintre de la région nous a confié



quelques œuvres, et Josie, nous a démontré qu'avec des récupérations, on peut réaliser de très belles choses.

Notre traditionnel vide-greniers a fait le plein d'exposants, les visiteurs ont été peut-être un peu moins nombreux que les années précédentes à cause de la grosse chaleur.



*** Paella, repas des anniversaires et cirque de Russie :**

Le 30 juillet, Serge et Christiane LAC nous ont fait déguster une excellente paella, place du Château. L'après midi s'est déroulée entre jeux et parties de pétanque. Le 15 octobre, nous étions 60 autour d'un bon couscous à la salle communale d'Aulhat.

Le repas des anniversaires de 2019 a eu lieu au « Boudes la vigne ». Nous étions 62, et 8 paniers garnis tressés par nos vanniers, ont été remis à Germaine BABAK, Madeleine SEBASTIEN et Alexandre COURDIER pour leurs 90 printemps, Gabrielle LASSIGNOL et Monique LE QUILLEUC pour leurs 80 ans, et Madeleine ESTEVE et Lucette MARTIN pour leurs 70 ans. Un panier a aussi été remis à notre doyenne, Michèle COURTY qui a soufflé cette année 95 bougies.



Le 8 décembre nous étions 32 à nous rendre à la Maison des Sports à Clermont pour assister au spectacle sur glace du cirque de Russie, ce qui a clôturé nos sorties de cette année 2019.



Soixante-dix adhérents, dont 6 nouveaux, ont participé à notre assemblée générale. Rapport d'activités et bilan financiers ont été adoptés à l'unanimité et la confiance a été renouvelée aux membres du bureau.

Elodie, des transports Coudert, nous a présenté le voyage prévu au mois de septembre à l'île d'Oléron.

Avis aux amateurs !!!

Le comité d'animation

* Buffet-concert :

Une soirée chaleureuse et très gaie, faite de partage voici ce que nous retiendrons de cette première soirée organisée conjointement avec l'association « Bien Vivre à Brenat » les bénévoles des deux associations ont travaillé ensemble dans une ambiance festive.



La centaine de personnes présentes a apprécié le plateau composé de différents amuse-gueules, confectionnés par les membres des deux associations.

Le groupe « Les Ebouiffés » a dévoilé tout son talent en interprétant une musique festive et connue du plus grand nombre, ce qui a donné le champ libre aux danses de toutes sortes.

Tous les membres du Comité d'animations Aulhat-Flat, sont déjà au travail pour organiser en 2020 les animations suivantes :

23 février 2020	Repas à thème à midi, salle communale à Aulhat
17 mai 2020	Vide-grenier animé, cour du Château à Aulhat
12 juillet 2020	Marché de producteurs, place des druides à Flat
14 juillet 2020	Repas champêtre, place du château à Aulhat

Nous serons ravis de vous accueillir lors de ces festivités, alors surveillez votre boîte aux lettres...



Dernière minute

* Radar pédagogique :

Pour améliorer la sécurité, un radar pédagogique a été installé en bordure de la R.D 9 à l'entrée Est d'Aulhat, près de l'école maternelle, afin d'inciter les utilisateurs de la route à la prudence pendant la traversée des villages et surtout aux abords des écoles.

Les statistiques enregistrées nous permettront de juger de l'efficacité de ce matériel acquis en partie grâce à une subvention nationale de 1400 €.



* Voyage des Aînés au château de Val :

Le château de VAL : sa visite commentée, ses expositions, des paysages magnifiques, un bon repas au Relais VALCASTEL, puis embarquement à bord d'une vedette pour la remontée de la vallée et des gorges de la Dordogne .



Autant de souvenirs dans la mémoire des soixante-dix personnes qui ont participé à la sortie des aînés le 28 septembre 2019.

Merci à toutes et tous pour votre bonne humeur.

* Noël des enfants :

Le père Noël est bien arrivé à l'heure, le dimanche 22 décembre, pour distribuer les cadeaux aux 70 enfants présents avec leurs parents.

Un spectacle de magicien a ravi petits et grands, et l'après-midi s'est terminée autour d'un goûter et dans une joyeuse ambiance.



* Cérémonies du 11 novembre :

C'est par une belle journée ensoleillée que nous avons célébré l'armistice du 11 novembre 1918 en présence des élus locaux, des anciens combattants de la commune, d'un détachement des sapeurs pompiers et de la population.

Après le dépôt de gerbe aux monuments aux morts, le message de la secrétaire d'état et l'histoire de deux poilus, Paul **COURTY** pour Aulhat, Paul **RASTOUAIX** pour Flat, étaient lus à l'assemblée.



Pour la première fois cette année, Alain **BERTONCELLO**, Cédric de **PIERREPONT**, Marc **LAYCURAS**, Erwan **POTIER** et Ronan **POINTEAU**, morts pour la France en opérations extérieures au cours de l'année 2019 étaient mis à l'honneur.

La sonnerie aux Morts suivie d'une minute de silence et du refrain de la Marseillaise terminaient les cérémonies et les participants se sont regroupés autour du verre de l'amitié à Aulhat.

* Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers :

La cérémonie de la Sainte Barbe a eu lieu dimanche 15 décembre dernier à la caserne des sapeurs pompiers de Saint Babel. Les discours du chef de corps **Jean-Paul Chabrier**, du lieutenant **Patrick Lépine**, adjoint au chef du centre des sapeurs pompiers d'Issoire et des maires des communes d'Aulhat-Flat et de Saint Babel ont permis de féliciter les sapeurs pour leur disponibilité et leur engagement envers la population.



A cette occasion, **Elsa Senay** a été élevée au grade de caporal et son diplôme lui a été remis par **Gérard THEVIER**.

Le verre de l'amitié a clôturé cette sympathique manifestation.



* Devenir sapeur-pompier volontaire (SPV) :

En France, quelque 195.000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 79% des sapeurs-pompiers de France. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

112

S'ENGAGER POUR SON PAYS EN DEVENANT
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Conditions	Formation	Disponibilité
<ul style="list-style-type: none">• Avoir entre 16 et 60 ans• Aptitude physique et médicale	Une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans	6 interventions par mois en moyenne

Retrouvez toutes les informations et conditions d'engagement sur pompiers.fr

pompiers.fr | f t

SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Si vous êtes intéressés contactez le Lieutenant **Jean-Paul CHABRIER** au :
06 23 10 51 81

Ou adressez-vous à la mairie.

* Principales conditions d'engagement :

Ces conditions d'engagement vous sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

La loi du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des SPV et son cadre juridique définit « l'engagement » citoyen en qualité de sapeur-pompier volontaire comme une activité reposant sur le volontariat et le bénévolat, exercée dans des conditions qui lui sont propres».

Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Cependant, il est régi par quelques conditions, précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :

- Avoir **16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs (âge minimum de 21 ans pour être officier)**
- **Résider légalement en France**
- **Être en situation régulière au regard des obligations du service national**
- **Jouir de ses droits civiques**
- **Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions**

[Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique](#) adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées.